

ACDI

Il a voulu s'assurer que notre argent ou nos biens iraient à ceux qui sont dans le besoin et non à des intermédiaires locaux, politiques ou autres, qui s'enrichiraient sur notre blé au lieu de l'acheminer directement soit aux affamés du Bangla Desh ou du Bengale. Il veut aider les peuples à obtenir leur autodétermination selon la résolution de 1960 de l'ONU, mais il veut s'assurer que ce sera par l'aide humanitaire et non par l'aide militaire. Il veut partager avec les peuples les plus pauvres et il est acculé à signer des protocoles d'aide avec des régimes politiques qui répugnent peut-être aux Canadiens. Ce ne sont là que quelques-uns des paradoxes à solutionner.

Évidemment, j'exprimais là la perception personnelle que j'ai eue jusqu'ici de l'opinion des Canadiens, d'abord par les lettres de mes commettants, puis par les séances de travail du comité permanent des affaires extérieures. Il est vrai que je ne suis en politique que depuis deux ans, mais il me semble louche et mesquin d'associer son nom avec une motion comme celle que l'opposition a présentée aujourd'hui contre l'aide étrangère, en accusant l'Agence canadienne de développement international et le gouvernement d'un comportement cachottier. J'avais entendu dire que certains faisaient de la politique avec tout, mais je ne savais pas que cela pouvait aller aussi loin.

J'ajouterai qu'on se demande pourquoi l'honorable député de Saint-Hyacinthe, député francophone du Québec, se prête à ce jeu au moment précis où l'attaque de certains journaux a donné une couleur raciale et personnelle à la vaste mise en cause de l'Agence canadienne de développement international.

M. Wagner: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

L'Orateur suppléant (M. Penner): L'honorable député de Saint-Hyacinthe pose la question de privilège.

M. Wagner: Je pose la question de privilège à cause des derniers propos que vient de tenir le député de Saint-Michel (M^{re} Bégin). Je veux bien qu'on excuse de sa part un certain enthousiasme, et je veux bien qu'on lui pardonne certains écarts de langage. J'accepte même qu'on l'excuse lorsqu'elle qualifie ses collègues de tenir des propos louches. Étant donné les circonstances, nous savons de façon très certaine que ces propos-là ont largement dépassé sa pensée. Mais maintenant qu'elle se permet de s'aventurer sur un terrain beaucoup plus délicat, et qu'elle suscite par une insinuation l'idée que l'opposition officielle, alors que les journaux, eux, feront leur propre défense, se rend coupable d'une lutte à base ethnique ou raciale...

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre de nouveau le député, mais il sait bien, d'après les décisions sans équivoque rendues à diverses reprises par l'Orateur, qu'il s'engage dans un débat. Les propos du député ne constituent pas une question de privilège. La Chambre ne peut permettre au député de poursuivre ainsi sous le couvert d'une question de privilège.

M. Wagner: En toute déférence monsieur l'Orateur, je voudrais énoncer ma question de privilège. J'ai cru qu'il convenait d'abord de rappeler à la présidence les derniers mots de la représentante de Saint-Michel (M^{re} Bégin). J'en arrive maintenant à ma question de privilège. Si Votre Honneur le permet, je vais poursuivre en français.

[Français]

Lorsque l'honorable député de Saint-Michel insinue qu'à cause de préjugés raciaux nous nous attaquons au président de l'ACDI qui est, par hasard, francophone et du

Québec, je trouve que ces accusations dénotent de sa part, non seulement de l'étroitesse d'esprit, mais un sentiment malsain qui, malheureusement, contribue à la désunion au Canada.

Monsieur le président, étant donné les circonstances, je crois nécessaire de rappeler que ce n'est pas du bout des lèvres que nous défendons le bilinguisme au pays, et que ce n'est pas du bout des lèvres que nous insistons pour qu'il y ait chances égales pour tous les groupes. Je voudrais bien que les ministériels ne prennent pas prétexte d'un débat bien fondé pour accuser l'opposition de préjugés raciaux alors qu'en le faisant ils ou elles se rendent coupables de ce qu'ils ou elles reprochent aux autres.

Mlle Bégin: Monsieur le président, j'aimerais continuer mes remarques. Je n'ai pas dit ce que mon préopinant vient de dire, et je ne sais pas quelle spontanéité l'a porté à ajouter ces mots qu'il ne verra pas du tout dans mon texte qui paraîtra demain aux *Débats* de la Chambre. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Je continue donc mon discours. Je terminais par cette constatation, que tout le monde fonctionne par association d'idées. Je pense que le député l'a prouvé amplement. En ce qui a trait au fond de sa motion, mon opinion est à l'effet qu'on ne comprend pas qu'elle soit celle d'un homme qui est censé avoir été ministre, et qui est aujourd'hui le critique de l'opposition sur les affaires extérieures. Comme simple député, j'ai été à l'ACDI plus d'une fois, sans aucun problème. J'ai demandé des explications ou des réponses, au téléphone, à quelques reprises, et ce sans problème. Comme membre du comité, et sans avoir un personnel supplémentaire, comme, je crois, il en a de par sa fonction, je reçois un nombre décourageant de communiqués de presse, de bulletins de renseignements et d'opinions.

Aujourd'hui, par exemple, je recevais à mon bureau le bulletin n° 37 de l'ACDI, intitulé *Contact*. Comme tous les autres numéros, ce dépliant comporte non seulement des extraits substantiels de discours divers, mais il apporte les habituelles nouvelles de l'administration interne de l'Agence. Il élabore surtout une description de plusieurs projets bilatéraux, auxquels nous consacrons les deux tiers du budget de l'Agence, si ma mémoire est bonne, ou multilatéraux les plus récents. Je reçois aussi *Coopération-Canada*, les communiqués du ministre et de l'Agence dès qu'un projet se cristallise, toutes les publications et la lettre régulière du CRDI (Centre de recherches pour le développement international), celles de SUCO, d'OXFAM, de Jeunesse Canada-Monde, celles de l'Institut de coopération internationale, pour ne nommer que celles-là, plus tous les mémoires ou lettres des Canadiens intéressés à cette question.

J'énumère tout cela parce que la motion prend la tournure d'une accusation de cachotterie délibérée ou inconsciente, et je ne l'ai toujours pas comprise.

● (2030)

Je pense que j'ai le droit de dire cela car nous nous sommes assez fait casser les oreilles au comité par les prétendus scandales internes de l'administration de l'Agence, alors que j'attendais, je l'avoue, des révélations un peu plus juteuses de la part de l'honorable député de Saint-Hyacinthe.

Ce qu'il a trouvé de mieux à faire le 30 avril 1974 à la séance du comité permanent de la Chambre qui étudiait les prévisions budgétaires de l'Agence, ce fut de parler